



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

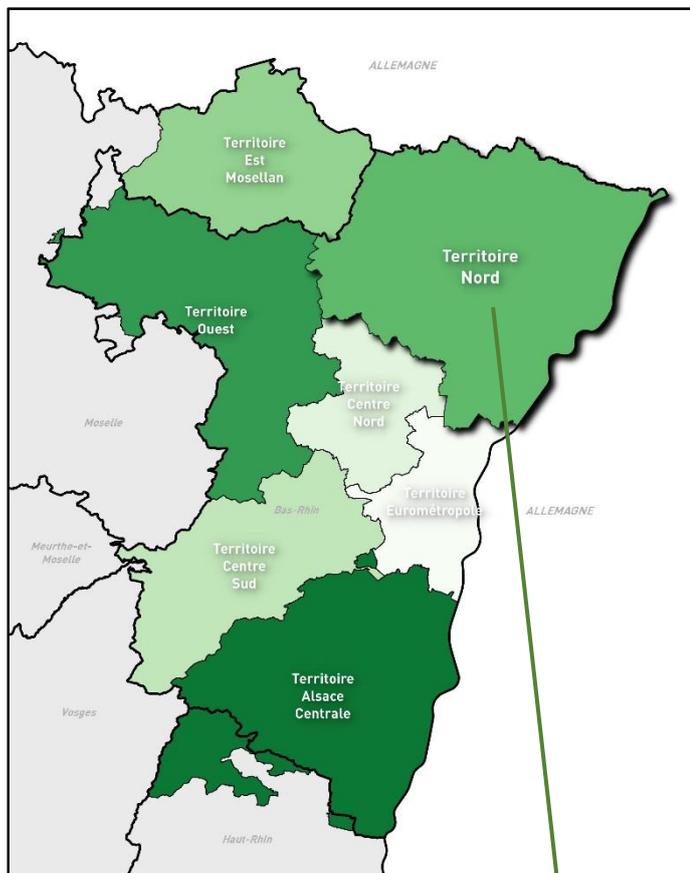
> Synthèse locale assainissement

PERIMETRE ARGILE ET MODER





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE ARGILE & MODER

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : **01/01/2008**

Membre du SDEA depuis : **16/12/1998**

Fusion des périmètres Rhin-Moder et Soufflenheim

Nombre de communes : 4

Nombre de délégués : 5

Vos usagers

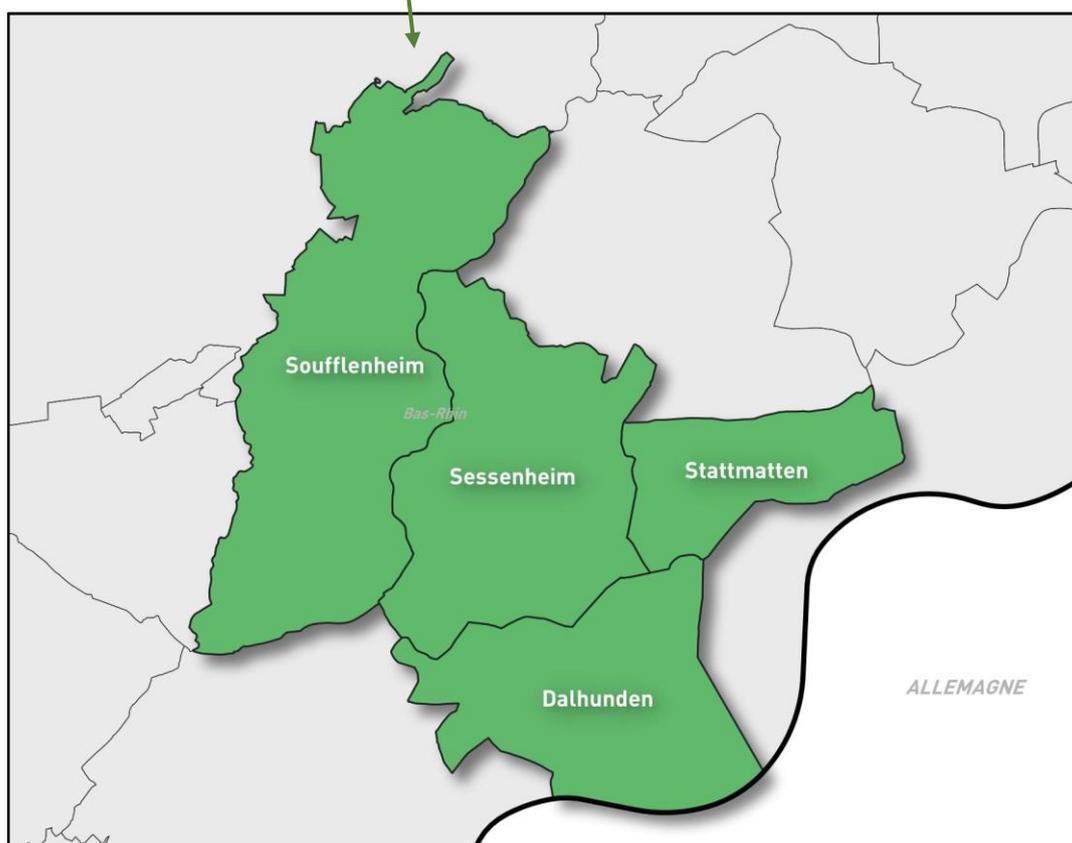
- 3 330 abonnés
- 9 194 habitants desservis

Vos volumes

- 388 735 m³ assainis
- 116,74 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE NORD

Centre et Antenne de rattachement : Haguenau, Rœschwoog



**VOTRE PRESIDENT EN 2019 :**

Camille SCHEYDECKER

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 2 stations d'épuration
- 3 bassins d'orage
- 17 déversoirs d'orage
- 15 stations de pompage
- 63,67 km de réseaux communaux
- 3,64 km de réseaux intercommunaux
- 1 854 bouches d'égout

	CAPACITE	
	m ³ /jour	Equiv-hab
Stattmatten	1 440	3 500
Soufflenheim	1 536	7 000

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	91	91	91
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98 %	98 %	98 %

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

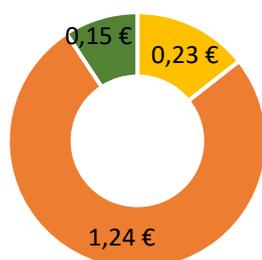
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : 55,00 € HT/an
- Part variable : 0,78 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,24 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,62 € TTC par m³ pour 120 m³

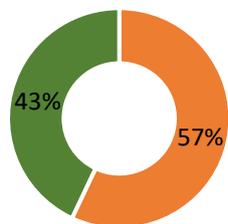
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



- Redevance modernisation
- Redevance assainissement
- TVA 10%



Affectation pour 100 € de recette



- Dépenses d'exploitations
- Remboursement de la dette
- Autofinancement

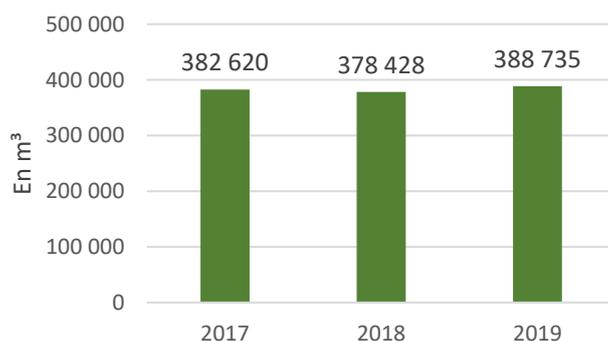
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an	0 an	0 an
Capital restant dû	0 €	0 €	0 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	0 €	302 €	3 699 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

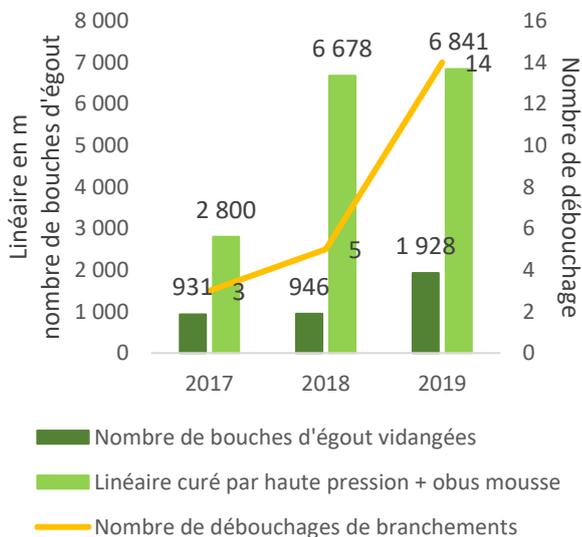
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

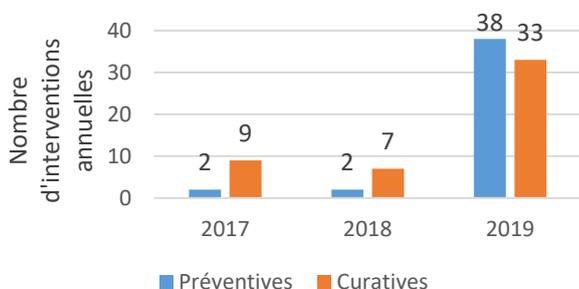
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



CHIFFRES CLÉS

- **48** tonnes de sables extraits du réseau
- **6,84** km de réseaux curés
- **10,16 %** taux de curage
- **26** nettoyages de stations de pompage
- **1 928** bouches d'égout vidangées
- **14** débouchages de branchements
- **0/0** surverse équipée en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	11	2	4
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30	50

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Les données 2019 reprennent l'ensemble du nouveau périmètre.



➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2017	2018	2019
Domestiques	13	13	19
Assimilables Domestiques	0	0	0
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	13	13	19

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

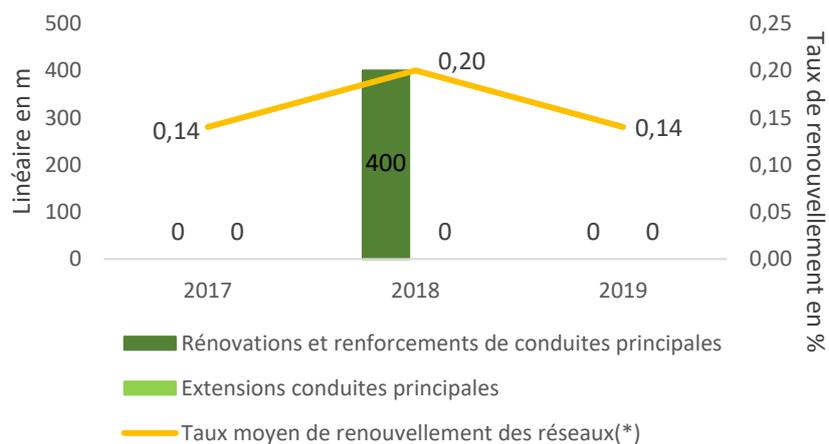
1 Industriel dont 0 (*) conventionné avec le SDEA

Industriel

APR à Soufflenheim

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

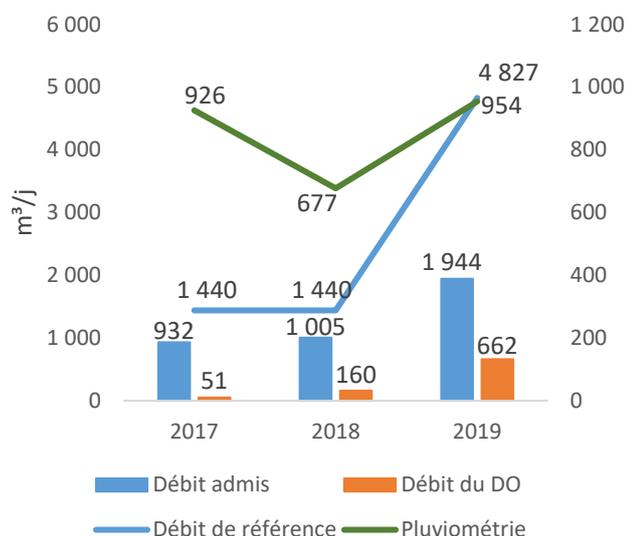
En 2019, 3 mesures de niveau et 2 pompes ont été remplacées. On note aussi le remplacement par 2 fois des fusibles HTA pour la station de refoulement de Soufflenheim - Quartier des Etangs, ces remplacements étant liés à des courts-circuits lors de chute de branches durant des évènements venteux. La modification du branchement électrique est programmée pour 2020.



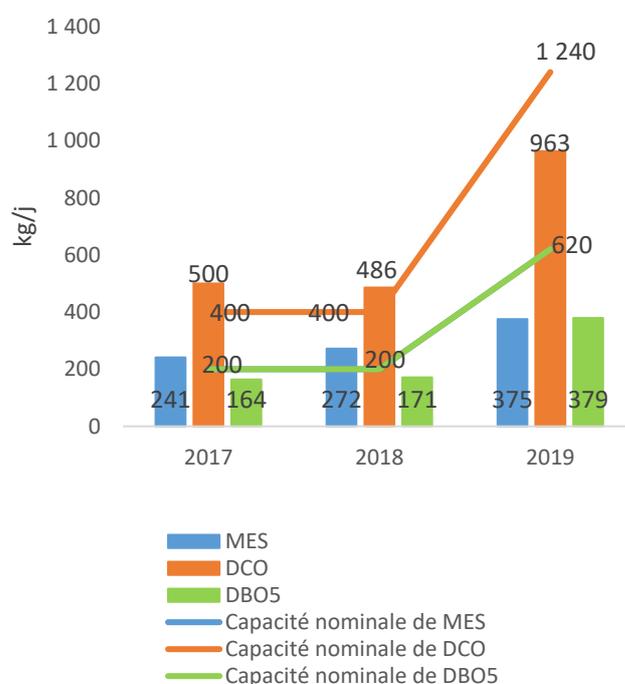
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **65 %** de la valeur nominale, contre **78 %** pour la charge organique.

Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Soufflenheim	61 %	53 %	100 %	0 %	100 %
Stattmatten	70 %	102 %	100 %	100 %	100 %

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	97 %	100 %	89 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	97 %	100 %	100 %

Bilan de fonctionnement et Travaux

- Soufflenheim : le débit de temps de pluie est partiellement traité en raison des capacités hydrauliques limitées de la station. Le traitement de l'eau n'est pas conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015 en raison du dépassement des valeurs seuils (lié aux surverses) en temps de pluie.

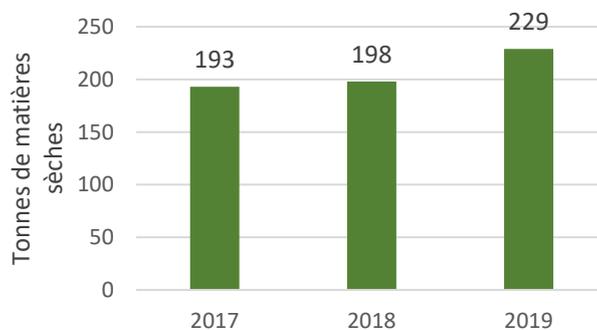
- Stattmatten : l'entrée de la rivière, en période de hautes eaux, provoque de la dilution et des pertes de pollution. Le traitement de l'eau est néanmoins conforme à la réglementation.



EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

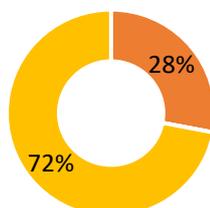


À noter

L'élimination des boues des deux stations du périmètre est réalisée par deux filières :

- en épandage agricole de boues liquides pour Stattmatten, dès que les conditions le permettent,
- en compostage sur plate-forme externalisée, après déshydratation mobile, pour Soufflenheim et ponctuellement pour Stattmatten.

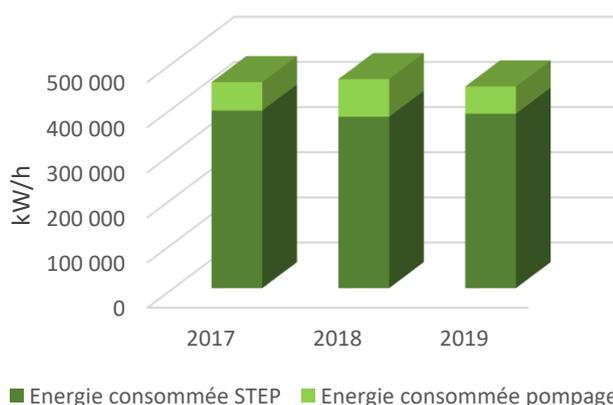
➤ Éliminations des boues



- Élimination des boues par épandages directs
- Élimination des boues non conformes
- Élimination des boues par compostage

ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'ÉPURATION (STEP)



À noter

La consommation énergétique des systèmes d'assainissement varie quelque peu d'une année à l'autre, essentiellement en raison de l'évolution de la pluviométrie.



VOTRE ACTUALITÉ

AUTRES INFORMATIONS

Une modélisation des réseaux d'assainissement du Périmètre Rhin-Moder (Communes de Sessenheim, Stattmatten et Dalhunden) a été réalisée en 2019 avec l'objectif d'apporter des solutions aux débordements des réseaux d'assainissement constatés lors des pluies d'orage. Cette étude hydraulique a permis de montrer que, compte-tenu des caractéristiques altimétriques et géographiques des réseaux, les renforcements hydrauliques ne suffisent pas pour améliorer les conditions d'écoulement.

En effet, le système d'assainissement présente de nombreuses contraintes :

- Une pente moyenne du réseau très faible = de 0,08 % (réseau posé quasiment à plat et présentant des contre-pentes),
- Un unique déversoir d'orage en tête de station d'épuration (DO 1001) de Stattmatten,
- L'absence d'exutoire autre que la Moder pour recevoir les débits surversés par de nouveaux déversoirs d'orage,
- Le pompage nécessaire vers la Moder pour tout nouveau déversoir d'orage,
- Des contraintes environnementales (zones protégées).

Les renforcements hydrauliques des canalisations, tels que pratiqués pendant des décennies, ne sont plus une solution pérenne car leurs résultats se limitent à la pluie décennale sans apporter d'amélioration sensible pour les orages de plus grande occurrence qui se produiront toujours plus fréquemment sous l'effet du changement climatique. L'étude préconise une gestion intégrée des eaux pluviales, c'est-à-dire une gestion de l'eau de pluie au plus près de son point de précipitation (stockage à la parcelle, réutilisation). Cette gestion intégrée des eaux de pluie est à prendre en compte dans tous les projets d'aménagement, en réduisant au maximum l'imperméabilisation des villes, tant pour les projets de création de nouvelles zones urbanisées que pour les travaux de requalification urbaine (travaux de voirie, de reconversion de surfaces bâties). Les résultats de cette modélisation ont été présentés en réunion publique le 28.08.2019. Suite à l'instruction administrative de la demande d'autorisation environnementale par les services de l'Etat et à l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique (11 février au 15 mars 2019), l'arrêté préfectoral a été délivré le 3 juin 2019. Cet arrêté a fait l'objet, le 30 août 2019, d'un recours gracieux auprès du Préfet, par l'Association de Citoyens de Rountzenheim-Auenheim. Aucune suite favorable n'a été accordée à cette requête. Le 6 décembre 2019, la commune de Rountzenheim-Auenheim a déposé une requête en référé-suspension auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg. Par ordonnance en date du 9 janvier 2020, cette requête a été rejetée.

La consultation pour la construction de la nouvelle station d'épuration de Sessenheim, prévue pour traiter les eaux usées et pluviales des communes de Dalhunden, Sessenheim, Soufflenheim et Stattmatten, a été lancée au cours de l'année 2019. Le marché a été attribué au cours du mois de mars 2020 au groupement d'entreprises Techfina - Eiffage Construction Alsace, pour un montant total de 5 329 000 € H.T. Ces travaux comprennent également les reconversions des deux sites de Stattmatten et de Soufflenheim (bassins de pollution, pompes d'alimentation et de refoulement), ainsi que le pompage intermédiaire de la déchetterie.

La consultation pour les conduites de transfert des effluents et la conduite de rejet des eaux traitées dans la Moder aura lieu au cours de l'année 2020.



JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et éco-citoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



TYPES DE PRODUITS ➤ OÙ LES JETER ➤ CONSÉQUENCES

	Épluchures fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
	Les substances chimiques peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
	Les médicaments	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
	Les huiles et les graisses friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
	Les objets solides : les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Autosurveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...)
Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'autosurveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 194
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	229 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2019)	1,62 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	91
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	3 699 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,14 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	92 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)